

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Abéba, Ethiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ**

**383<sup>EME</sup> RÉUNION**

**29 JUIN 2013**

**ALGER, ALGERIE**

**PSC/MIN/COMM.(CCCLXXXIII)**

**COMMUNIQUE**

#

## COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 383<sup>ème</sup> réunion tenue au niveau ministériel, à Alger, le 29 juin 2013, a discuté du thème suivant: « *La réconciliation nationale: facteur crucial pour la sécurité, la stabilité et le développement en Afrique* ». A l'issue de ses délibérations et inspiré par les expériences nationales réussies partagées par les délégations lors de la réunion, le Conseil a adopté la décision qui suit:

### **Le Conseil,**

1. **Prend note** du rapport de la Présidente de la Commission sur «la paix, la justice et le développement - la réconciliation nationale, un facteur essentiel pour la paix et le développement en Afrique» [PSC/MIN/2(CCCLXXXIII)]. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par le Président du Conseil de paix et de sécurité pour le mois de juin 2013, le représentant du Président en exercice de l'Union africaine, le Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité, le Secrétaire général adjoint des Nations unies aux Affaires politiques, le Secrétaire général exécutif du Service européen pour l'Action extérieure et le représentant du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes;
2. **Rappelle** les efforts continus de l'UA visant à accroître l'efficacité et l'efficience de son approche et de ses moyens d'action en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, ainsi qu'en ce qui concerne la reconstruction post-conflit et la consolidation de la paix, et ce sur la base de l'appropriation africaine et du *leadership* du continent;
3. **Note** que si des progrès significatifs ont été accomplis dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, l'Afrique n'en continue pas moins de faire face à la persistance des conflits, de l'insécurité et de l'instabilité, avec les conséquences humanitaires et socio-économiques qui en découlent. Dans ce contexte, le Conseil **réitère la préoccupation de l'UA** face à la résurgence des changements anticonstitutionnels de Gouvernement, ainsi que face à la banalisation du recours à la rébellion armée pour faire valoir des revendications politiques;
4. **Souligne** que la prévention des conflits et le rétablissement de la paix, ainsi que la consolidation de la paix, constituent les défis majeurs dans la nouvelle ère que l'Afrique aborde dans le sillage du cinquantenaire de l'OUA/UA, placé sous le signe du Panafricanisme et de la Renaissance africaine. Dans ce contexte, le Conseil **note** que la cessation des hostilités n'est que la première étape dans la construction des fondements de la paix, et que la réconciliation nationale s'impose comme une nécessité incontournable pour surmonter les déchirements découlant des conflits et rétablir la cohésion sociale indispensable à la stabilité et au progrès;
5. **Souligne** que la culture de la réconciliation nationale contribuera à l'enrichissement des valeurs africaines partagées et à la prise en charge du défi de la gestion et du respect de la diversité pour en faire le socle de la cohésion nationale, ainsi qu'à l'enracinement de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme;
6. **Rappelle** que l'Afrique connaît diverses expériences de réconciliation nationale, chacune avec ses spécificités propres, mais qui ont toutes aidé les peuples concernés à jouir des bienfaits de la concorde et à s'engager sur la voie du redressement national. Le Conseil **rappelle en outre**

#

l'importance cruciale que revêt la lutte contre l'impunité, conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'UA, et **réitère** à cet égard les termes du communiqué de presse PSC/PR/BR (CCCXLVII), adopté lors de sa 347<sup>ème</sup> réunion tenue le 12 décembre 2012;

7. **Note** qu'au-delà de leurs particularités, les expériences de réconciliation nationale mettent en lumière certaines caractéristiques communes qui peuvent servir d'inspiration à d'autres pays désireux de sortir durablement de l'engrenage de la violence. A cet égard, le Conseil **souligne** les éléments suivants qui pourraient servir de fondement à la conduite de processus de réconciliation nationale:

- (i) une forte volonté politique et la bonne foi des parties concernées, ainsi que l'inclusivité,
- (ii) une vision d'une paix durable pour les générations présentes et futures et le traitement des facteurs à la source de conflits et qui ont causé d'indicibles souffrances,
- (iii) l'adhésion aux principes du dialogue, de la tolérance mutuelle, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale,
- (iv) l'usage, de façon appropriée, des mécanismes traditionnels existants de règlement de conflits et de promotion de la réconciliation, prenant compte les obligations et engagements des Etats membres aux termes des différents instruments africains et internationaux sur la démocratie, les droits de l'homme, la gouvernance et l'état de droit,
- (v) un caractère global, grâce à la combinaison judicieuse de mesures de reconnaissance de la vérité, de repentance, de justice, d'apaisement, de pardon, de solidarité, de réparations, de réinsertion et de développement socio-économique, et
- (vi) la création de mécanismes de mise en œuvre et de suivi fiables pour mener dans les meilleures conditions les différents volets de la réconciliation;

8. **Souligne** le rôle crucial des chefs traditionnels, des jeunes et des femmes dans la conception et la mise en œuvre réussie de processus de réconciliation nationale. A cet égard, le Conseil **appelle à** des efforts renouvelés pour favoriser leur implication active, notamment en ce qui concerne les aspects relatifs à la réconciliation nationale ;

9. **Encourage** la Commission, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA), à assurer une coordination étroite avec les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR) dans tous les efforts visant à promouvoir la réconciliation nationale, à tirer les leçons des processus passés et actuels et à faciliter l'échange d'expériences;

10. **Exhorte** toutes les parties en conflit sur le continent à faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités et à s'engager résolument dans des processus de réconciliation nationale aux fins d'apporter ainsi leur contribution à l'émergence d'une Afrique apaisée, tournée vers un avenir de prospérité. A cet égard, le Conseil **souligne la nécessité** d'œuvrer à la réalisation de l'objectif de mettre fin aux conflits à l'horizon 2020, tel qu'articulé par la Déclaration solennelle

#

adoptée à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'OUA/UA, par la 21<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis-Abeba, du 26 au 27 mai 2013;

11. **Demande** à la Présidente de la Commission de poursuivre et d'intensifier les efforts déjà engagés en vue de promouvoir la culture de la réconciliation nationale en tant que partie intégrante et indissociable de la culture de la paix, y compris en mettant un accent particulier sur cette question, dans le cadre de la Campagne « Agissons pour la paix », conformément à la décision Assembly/AU/Dec.295 (XV) adoptée par la Conférence de l'Union lors de sa 15<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Kampala, du 25 au 27 juillet 2010, et de rendre régulièrement compte à la Conférence de l'Union et au Conseil de paix et de sécurité sur les mesures et initiatives prises;

12. **Souligne la nécessité** de disposer d'un Cadre de l'UA sur la réconciliation nationale et la justice, en s'appuyant sur les instruments pertinents, tels que le Cadre d'action de l'UA sur la reconstruction et le développement post-conflit, et les initiatives prises à cet égard, y compris celles du Groupe des Sages, en vue d'orienter les efforts déployés aux niveaux national, régional et continental pour faire face au défi de la persistance des conflits, ayant en vue les spécificités africaines. Le Conseil **attend avec intérêt** la finalisation rapide d'un tel Cadre, pour diffusion auprès des Etats membres et d'autres parties prenantes à travers le continent;

13. **Souligne également** le rôle important des structures compétentes de l'APSA et de l'AGA, y compris le Groupe des Sages de l'UA, le Réseau panafricain des Sages – Pan-Wise et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, dans la promotion de la culture de la réconciliation comme outil pour la prévention et le règlement des conflits, ainsi que pour la consolidation de la paix;

14. **Rend hommage** à l'ancien Président Nelson Mandela d'Afrique du Sud pour son attachement indéfectible à la réconciliation nationale et sa contribution remarquable à l'émergence d'une démocratie non- raciale en Afrique du Sud, ainsi que pour l'exemple et le modèle qu'il représente de par le monde. Le Conseil **lui exprime** ses vœux de prompt rétablissement, et **marque sa solidarité** avec le peuple et le Gouvernement sud-africains en ces moments difficiles;

15. **Exprime sa profonde gratitude** au Président Abdelaziz Bouteflika pour avoir invité le Conseil de paix et de sécurité à tenir cette importante réunion à Alger et pour sa contribution inestimable à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique. Le Conseil **se réjouit** de la poursuite de sa contribution à la réalisation des idéaux et objectifs de l'UA;

16. **Décide** de rester saisi de la question et d'en discuter régulièrement sur la base de rapports soumis par la Présidente de la Commission.

2013-06-29

# Peace and Security Council 383rd Meeting 29 June 2013 Algiers, Algeria

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/5795>

*Downloaded from African Union Common Repository*